



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E171986

VALABLE JUSQU'AU 20/02/2024

ÉDITÉ LE 13/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/2017

Forme juridique : SASU

Capital : 4 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGOULEME

Siret : 829 927 151 00011

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 0085993

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 116000236E001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 116000236E001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2022

Raison sociale : ROCHER YANN

2 ROUTE DU MOULIN
16700 BARRO

Téléphone : 06 75 19 54 08

Portable : 06 75 19 54 08

Site Internet :

E-mail : ent.yannrocher@orange.fr

Responsabilité légale :
ROCHER YANN PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Charpentier, Couvreur, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste)	02/02/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	18/03/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	18/03/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	06/12/2022
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	18/03/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.